Image not found or type unknown

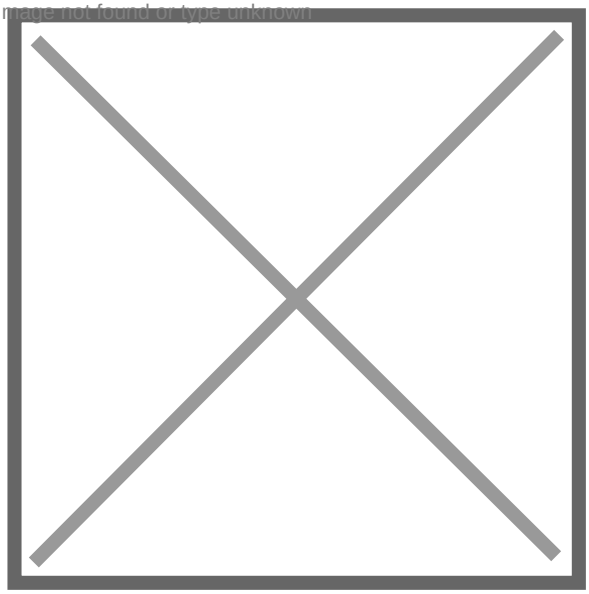

Pompes funebre odieuxet insultants

Par **c moi clepto**, le **02/07/2009** à **07:20**

Bonjour,
en mars 2007 un amiqui etait venu vivre chez nous car sdf ,sans securite sociale decede .
je lui avait fait obtenir la cmu mais pour les obseques.....RIEN
La facture s'eleva a 1500e+frais ne pouvant les regler que 70e/mois
a ce jour je vais toucher un heritage et les pfg font une opposition chez le notaire de 2000e ne comptant mme pas ce que j'ai verse.
j'ai tente de leur explique que si je payais par mensualite cela m'arrangerait (il va me revenir 2600e!)
de petites secretaires en responsables ne comprenant rien ,j'ai finalement eu le responsable qui m'a textuellement dit
"VOUS AVEZ SIGNEZ JE ME FOUS DE VOS PROBLEMES"
je suis parkinsonnienne un dossier a la crir ,j'ai signe ok mais qu'aurais je pu faire du defunt?
MON MARI N'A PAS SIGNE
PUIS M4OPPOSER AU PAIMENT DE CETTE DETTE
MERCI

Par **Marion2**, le **02/07/2009** à **12:34**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas vous opposer au paiement de cette dette. Mais pourquoi grands dieux avez vous signé ?

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés